

Rapport du maire

Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2017

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Suite à l'adoption du projet de loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, l'obligation du maire à faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil, au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption, a été abolie.

En contrepartie, la Loi sur les cités et villes prévoit maintenant que le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité, conformément aux modalités déterminées par le conseil.

Considérant ce qui précède, j'ai l'honneur de vous présenter les faits saillants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 :

1. RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2017 démontrent, pour l'administration municipale, un surplus de l'exercice à des fins fiscales de 2 113 592 \$. Les revenus de fonctionnement totalisent 18 546 365 \$ et les charges et les affectations se chiffrent à 16 432 773 \$. Le surplus accumulé est de 4 844 606 \$, le capital non engagé du fonds de roulement est de 498 402 \$ et le capital disponible du fonds des parcs est de 97 407 \$. Le solde disponible de la réserve financière pour les services de l'eau et de la voirie est de 280 187 \$.

Au cours de l'année, la Ville a réalisé pour 2 283 572 \$ de dépenses en immobilisations. Une dette de 388 639 \$ a été contractée pour payer une partie de ces dépenses. Les autres dépenses en immobilisations ont été payées à même le surplus, le fonds de roulement, le fonds des parcs, le budget ou une subvention.

La dette à long terme est passée de 13 595 897 \$ au 31 décembre 2016 à 12 812 456 \$ au 31 décembre 2017, soit une diminution de 783 441 \$.

2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le rapport de l'auditeur indépendant, Goudreau Poirier inc., mentionne qu'à leur avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de L'Île-Perrot et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de la dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par ailleurs, vous pourrez consulter le présent rapport ainsi que les documents suivants sur le site Web de la municipalité au www.ile-perrot.qc.ca, en cliquant sur l'onglet « La Ville », puis « Portrait financier », soit :

- Le rapport financier consolidé et le sommaire de l'information financière consolidée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice financier 2017 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

- La rémunération et l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Ville, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

Pour terminer, je tiens à souligner que la santé financière de la Ville de L'Île-Perrot se porte bien grâce à des normes de gestion rigoureuses.

Le Maire,

(Signé) Pierre Séguin

Pierre Séguin

Le 12 juin 2018